



Compte rendu de la réunion DGE-DNEF-DVNI – Organisations syndicales sur le déménagement à Romainville

Le 17 mai 2023, les organisations syndicales CGT – Solidaires et CFDT/CFTC ont assisté à une réunion organisée à la DNEF par les 3 directions de la dalle, afin qu'un point soit fait sur le macro-zoning (l'emplacement des services et des salles de réunions, etc) et le micro-zoning (l'organisation matériel de l'intérieur des bureaux).

Pour rappel, les 3 directions vont se partager deux bâtiments, le A et le B. Un « étage » signifie l'espace partagé entre ces deux bâtiments sur un étage. La DNEF partagera avec la DVNI le 6^{ème} étage, et aura l'intégralité des étages 7 et 8. Personne ne sait à l'heure actuelle qui occupera le bâtiment C (Administration ou entreprise privée).

1 – MACRO-ZONING.

Nous avons été prévenu que bien qu'un plan « définitif » ait été mis en ligne sur les Intranets des 3 directions, le projet est susceptible d'évoluer pour des raisons de sécurité (par exemple la passerelle entre les bâtiments B et C ne serait pas aux normes incendies, finissant dans un cul de sac). De plus, la DG a demandé que l'étanchéité soit assurée entre le bâtiment C et B afin que les occupants du C ne puissent circuler librement dans les bâtiments A et B. En raison de la sensibilité des informations détenues par l'équipe de commandement, il a été également demandé que la terrasse, située au 7^{ème} étage entre le bâtiment C et le B où se situent les bureaux du directeur et de ses 2 adjoints, soit ou privatisé sans contrepartie, soit louée en sus par la DNEF afin que les résidents du C ne puissent avoir une entrée vers le B.

Si aucune de ces possibilités n'est acceptée par le promoteur, les bureaux des directeurs seront déplacés dans une zone moins sensible. Le positionnement des bureaux de la DNEF n'est donc pas définitivement figé.

De même il a été demandé au promoteur de revoir l'agencement de la BII PARIS CENTRE qui se retrouvait cantonnée dans un bureau de 9 personnes dû à la présence d'un local de stockage. Ainsi, la DNEF a demandé que ce local soit déplacé au fond du couloir, afin de créer un bureau sur la gauche et 2 sur la droite donnant sur le nouveau couloir ainsi dégagé. La réponse du promoteur n'a pas encore été donnée.

L'environnement connu aujourd'hui est donc susceptible d'évoluer.

Nous avons fait remarquer à la direction de la DNEF qu'il était contreproductif d'avoir placé la BNI1 et la BNI7 à l'étage des autres BNI alors même qu'au vu de leurs missions, elles ont bien plus de relations avec la Division 2 et les BIR. C'était une demande des agents ainsi que de certains de leurs chefs de service. Le directeur de la DNEF nous a répondu que cela avait décidé par elle seule et non par le promoteur, afin de

permettre le « développement de synergies » avec les autres BNI... Nous ne désespérons pas de lui faire entendre raison, puisque les plans de macro-zoning ne sont pas encore figés !

Nous avons également évoqué le fait qu'alors même que les 3 directions se félicitaient d'avoir obtenu de la DG que ne soit pas appliqué à Romainville la nouvelle politique immobilière de l'Etat qui, à coup de flex office et d'open space s'acharne, pour des raisons de coûts budgétaires, à dégrader nos conditions de travail, nous avons constaté qu'à la DNEF, plus de la moitié des agents allaient occuper des bureaux de plus de 4 personnes. Si la nouvelle politique immobilière de l'Etat avait été appliquée, certes nous serions dans des bureaux de 20 pour une occupation physique de 30 personnes (vive le télétravail !) mais l'équipe d'encadrement n'aurait même pas eu de bureaux attitrés ! Résultat, nos trois directeurs auront chacun au moins 23 m², quand nous serons a minima 4 dans 27 m². Mais il paraît que nous sommes chanceux !

Pire encore et nous le constatons actuellement avec l'arrivée des contrôleurs et des inspecteurs stagiaires en avril puis en mai, nos nouveaux collègues n'ont pas de bureau fixe jusqu'au mois de septembre, quel accueil et quel manière d'attirer des agents à la DNEF !! A Romainville, la situation sera pire.

Les bâtiments A et B se situent côté de la Nationale 3. Vive les nuisances sonores et olfactives dès que certains d'entre nous ouvriront les fenêtres... La directrice de la DGE nous a répondu que nous emménagerons dans des bureaux aux dernières normes environnementales, qu'elle trouve très calme le quartier et que l'environnement là-bas sera très lumineux... Certains ont visiblement du mal à quitter le pays des merveilles !

La mutualisation des services du courrier-accueil-logistique, du budget et des frais de déplacement est confirmée... Nous réaffirmons notre désaccord, d'autant plus que les plans semblent indiquer que la totalité des agents actuellement en poste ne sera pas affectée aux bureaux prévus pour ces services à Romainville.

Une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle :

La bonne nouvelle : une prime de restructuration sera versée en une fois, dans un délai de deux à trois mois après l'installation à Romainville. Elle sera d'un montant de 1 250 € brut.

La mauvaise : tout le monde n'y aura pas droit. En effet elle est soumise à deux conditions :

- la première est que la distance entre le domicile de l'agent et le nouvel emplacement de travail doit être plus grande que celle qui existe actuellement.

Contre toute attente, le trajet en transport en commun effectué par l'agent ne sera pas utilisé pour évaluer cette distance mais elle le sera via une application comme Mappy, et ce du centre de la ville de résidence (Notre-Dame pour les parisiens) à la localisation des bureaux à Romainville.

De toute évidence, cela engendrera des inégalités flagrantes. En effet, imaginons un collègue habitant PARIS, et dont le trajet en bus pour Romainville se retrouvera de fait plus court – lui percevra cette prime. Son collègue qui habite Bobigny, donc plus proche via Mappy de Romainville que de Pantin, mais qui devra faire un trajet plus long en transport en commun, lui ne percevra pas cette prime... UBU, vous disiez UBU ?

- la seconde est que l'agent doit rester un an sur place. S'il devait quitter la DNEF avant cette année de résidence, il devra rembourser cette prime au prorata de son occupation. Ainsi un agent qui partira à la retraite six mois après l'installation devra en rembourser la moitié... Nous ne pouvons affirmer qu'un agent, hors départ à la retraite, ne devra pas rembourser la totalité de cette somme... Vous êtes prévenus... **Rappelons que le déménagement est prévu au courant du 4ème trimestre et que les mutations se font au 1^{er} septembre. Ce n'est donc pas une année mais bien deux années où les agents devront séjourner à la DNEF sous peine de devoir rembourser l'intégralité de la prime.**

2 – MICRO-ZONING.

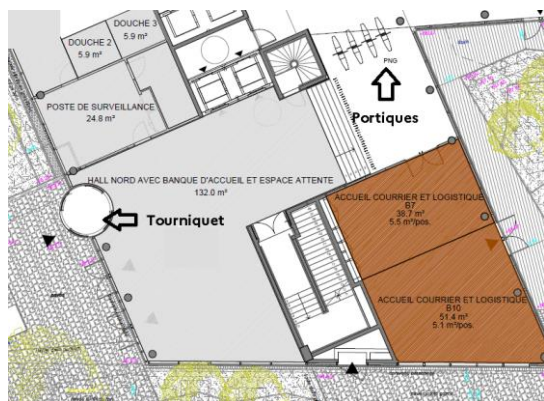
Concernant le micro-zoning, les directions n'en ont reçu les plans que vendredi dernier.

Ce plan va être envoyé aux agents via Escale le 22 mai. Il précisera notamment la localisation des portes et des cloisons vitrées.

La semaine du 22 au 26 mai, les agents seront invités à faire remonter leurs observations et propositions à leurs chefs de service qui devront les faire parvenir à la direction pour le 1^{er} juin. Si les avis des agents sur le micro-zoning sont écoutés aussi attentivement que ceux qu'ils ont rendu sur le macro-zoning, nous pouvons commencer à nous faire de gros soucis...

La semaine du 5 juin, le tout sera transmis à l'agenceur.

L'entrée de l'ensemble des deux bâtiments se fera par un tourniquet unique (agents comme visiteurs). Ensuite, après avoir monté quelques marches, les agents devront badger à des portiques sécurisés pour avoir accès aux ascenseurs.



L'accès des bâtiments pourra se faire depuis le parking, via un ascenseur qui ne desservira que le rez-de-chaussée. Les collègues devront changer d'ascenseur au rez-de-chaussée pour atteindre les autres étages.

Si l'entrée s'effectuera via les portiques par badge, la sortie, pour des raisons de sécurité, sera libre.

L'accès entre étages sera fluide et se fera au moyen d'une carte magnétique, n'oublions pas que seront également mutualisés entre les trois directions les salles de réunions et les formations. Il faut pouvoir circuler aisément.

Chaque bureau fermera avec une clé physique et non magnétique.

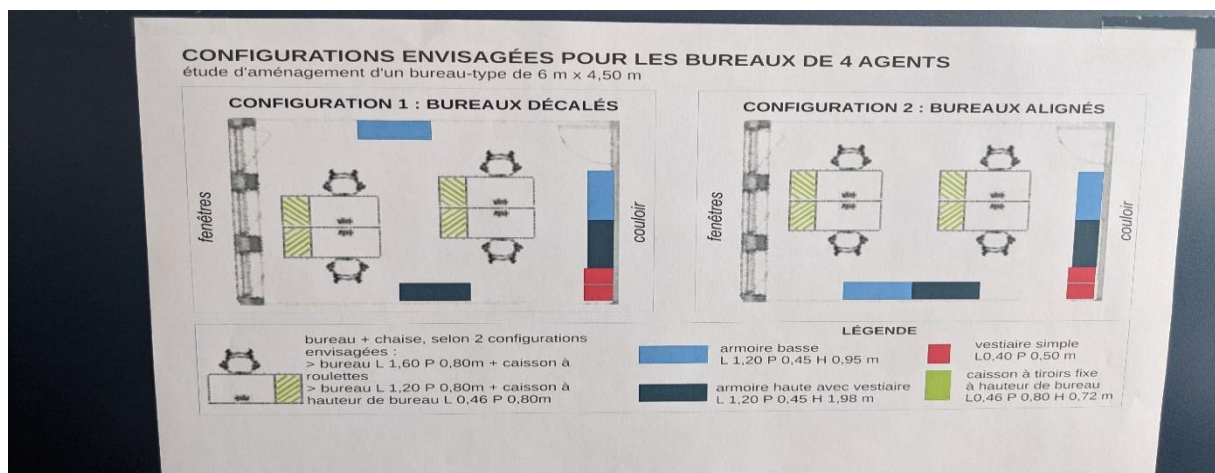
La sécurité du parking et du rez-de-chaussée sera effectué par télésurveillance.

Il est prévu, pour la DNEF, que chaque agent dispose d'un bureau de 140x80 cm, prolongé d'un caisson de 45x80 cm. Chacun disposera également d'une demi armoire ou d'une armoire entière mais à partager avec son collègue.

3 – Visite du bureau témoin à la DGE.

La DGE a installé dans ses locaux actuels un bureau témoin afin que nous puissions nous rendre compte de l'occupation au sol d'un bureau calibré pour 4 agents. Celui que nous avons visité mesurait 6 m sur 4,5, soit 27 m². Pour simuler un des murs, le bureau initial étant plus grand, des armoires ont été placées d'un côté de la pièce.

Plutôt qu'un grand discours, voici deux photos vous permettant de vous faire une idée, sachant qu'il ne s'agit pas du même mobilier :



Nous avons été conviés le 25 mai à 16h à une visite de chantier à Romainville.
Nous ne manquerons pas de vous en rendre compte.